

13 juil 2005 -14:00

Conseil des Ministres du 13 juillet 2005

Le Conseil des Ministres a décidé, mercredi, de donner suite à l'initiative prise au niveau de l'Union européenne et de respecter deux minutes de silence le jeudi 14 juillet 2005.

Le Conseil des Ministres a décidé, mercredi, de donner suite à l'initiative prise au niveau de l'Union européenne et de respecter deux minutes de silence le jeudi 14 juillet 2005.

Une semaine après les attentats à Londres, soit le jeudi 14 juillet à 13 H (12 H heure britannique), deux minutes de silence seront respectées pour témoigner aux victimes la sympathie de la Belgique, en solidarité avec la population du Royaume Uni.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be